

Les divers acteurs musicaux de la célébration

Pierre Tournier

La célébration, l'action de toute l'Église

Pour orienter notre réflexion sur les acteurs musicaux de la liturgie, il est bon de se remettre en face de deux affirmations très nettes du concile Vatican II dans la constitution sur la liturgie ; celle du n° 26 *" Les actions liturgiques ne sont pas des actions privées, mais des célébrations de l'Église, qui est " le sacrement de l'unité ", c'est-à-dire le peuple saint réuni et organisé sous l'autorité des évêques. C'est pourquoi elles concernent le corps tout entier de l'Église et elles l'affectent ; mais elles atteignent chacun des membres de façon diverse selon la diversité des fonctions et de la participation effective "* et celle du n° 14 *" l'Église désire fortement que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques... qui est, en vertu du baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien... "*

La charte des chanteurs liturgiques - qui se trouve au milieu de votre fascicule - dit la même chose en citant la Présentation Générale du Missel Romain au n°58 *" dans l'assemblée, chacun a le droit et le devoir d'apporter sa participation de façon diverse selon la diversité des ordres et des fonctions "*.

Le premier acteur : l'assemblée

En conséquence, le premier acteur de la célébration est l'assemblée. Cela peut nous paraître une évidence ; je ne suis pas sûr que ce soit totalement acquis : ne continue-t-on pas à dire " le prêtre dit la messe " ; " on va assister à la messe " et la façon dont certaines personnes s'obstinent à se tenir isolées au fond de l'église me laisse à penser que ce n'est pas encore vraiment compris !

Le premier acteur de la célébration est l'assemblée.

Les anciens avaient une conscience vive du rôle de l'assemblée ; ainsi St Jean Chrysostome qui dit : *" Dans la célébration même des très redoutables mystères, le prêtre certes prie pour le peuple, mais le peuple aussi prie pour le prêtre... Au cours même des saints mystères, le prêtre adresse un vœu au peuple et le peuple un vœu au prêtre, car le " Et avec votre esprit " n'est pas autre chose. De même, l'eucharistie leur est commune également, car ce n'est pas le prêtre seul qui rend grâce, mais le peuple tout entier. En effet, c'est après avoir reçu l'assentiment des fidèles et après qu'ils sont convenus que cela est juste et légitime que le prêtre commence l'action de grâce... Or, si je vous dis tout cela, c'est afin que même parmi les plus simples des fidèles chacun soit attentif, afin que nous apprenions que nous sommes*

tous un seul corps et qu'il n'y ait entre nous d'autre différence que celle qui peut exister d'un membre à l'autre. "

Quant aux différents ministres qui interviennent en cours de célébration, ils sont au service de l'action liturgique de l'assemblée ; **ils doivent donc avoir souci de " favoriser cette participation pleine, consciente et active "** voulue par le concile. **Ce qui s'impose pour les paroles et les gestes s'impose aussi pour le chant et la musique.**

Il convient donc, en premier lieu, que soient toujours possibles pour l'assemblée, les réponses aux différents dialogues, particulièrement ceux de la préface, les Amen qui concluent les prières... les acclamations, celles de la liturgie de la Parole, mais plus encore - dans la prière eucharistique - le Sanctus, l'anamnèse et l'Amen de la doxologie... Faut-il souligner que le Notre Père est, par excellence, la prière des enfants de Dieu et que tout baptisé doit pouvoir y participer. Viendront ensuite l'hymne du Gloire à Dieu, le refrain du psaume si apte à intérioriser la Parole, et celui de la prière universelle qui nous fait y répondre. Enfin, il est souhaitable que l'assemblée puisse, en règle générale, participer aux autres chants qui jalonnent la célébration ; mais n'oublions pas toutefois que l'on participe aussi par l'écoute.

Ajoutons ceci : autrefois, pour qu'il y ait messe chantée, il fallait nécessairement que le prêtre et le diacre chantent les dialogues, les oraisons, l'évangile et la préface ; aujourd'hui, les textes précisent que, s'il est souhaitable qu'ils puissent le faire, ils ne le feront que si leur voix leur permet de le faire de façon juste et agréable.

Et nous, musiciens ?

Nous musiciens, nous sommes, en premier lieu, membres de l'assemblée et donc invités à prendre notre part dans les actions communes que nous citons il y a un instant. Mais nous sommes aussi au service de l'assemblée, invités à l'entraîner, à orner ses interventions chantées et éventuellement à nous

Nous musiciens, nous sommes, en premier lieu, membres de l'assemblée.

exprimer à sa place.

Entraîner l'assemblée, nous le ferons en unissant nos voix à la sienne ; si cela est nécessaire - comme dans la cas de l'apprentissage de nouveau répertoire - c'est en chantant à l'unisson avec elle que nous l'aiderons réellement ; chanter en polyphonie trop rapidement, c'est prendre le risque que les fidèles n'entendent pas bien leur voix, voire même de les inciter à écouter au lieu de chanter. **Nous aiderons aussi l'assemblée en alternant avec elle**, par

exemple, les couplets à la chorale et les refrains à l'assemblée.

Orner, enrichir le chant d'assemblée, c'est ce qu'apportent la polyphonie, le jeu des instruments, mais aussi l'alternance dont nous parlions à l'instant. Un exemple nous est donné par le tropaire, cette forme musicale qui se compose d'une grande antienne chantée par la chorale, d'un refrain bref qui sera la part de toute l'assemblée et de versets confiés à un ou deux solistes : enrichissement par la différence des timbres vocaux, expression vivante de l'assemblée dans son unité et sa diversité ; d'où l'intérêt de placer ce type de chant à l'ouverture de nos célébrations pour permettre à l'assemblée de prendre conscience de ce qu'elle est dans la célébration des mystères.

À certaines occasions, fêtes ou célébrations de la Parole, on pourra prévoir un chant de la chorale ou une pièce instrumentale. **Écouter est aussi une façon de participer**, à une double condition que l'œuvre soit de qualité, que l'interprétation soit à la hauteur et que cela prenne place dans le déroulement rituel sans nuire à la participation vocale de l'assemblée.

Et **n'oublions pas l'importance du silence** ; n'hésitons pas à laisser des moments " sans rien " et surtout laissons toujours quelques secondes de silence entre les différentes interventions sonores (parole ou musique) sinon on tombe dans la précipitation, le bruit et donc l'extériorité.

Choisir les chants

Il reste à dire un mot du choix des chants, car c'est normalement à nous de faire ce choix. **Trois critères** me paraissent devoir intervenir, **la fête célébrée, le moment rituel** où doit prendre place le chant et **la possibilité donnée à l'assemblée d'y prendre part**. La fête célébrée ou le temps liturgique dans lequel nous célébrons : il est évident que l'on ne chantera pas de la même façon en Carême ou en Temps Pascal. Le chant d'entrée est souvent bien indiqué pour " donner le ton de la fête " ; par contre, un chant directement en lien avec la Parole proclamée

ce jour-là trouvera mieux sa place après la proclamation de la Parole, les participants pouvant ainsi faire le lien entre la Parole proclamée et le texte du chant, ce qu'ils ne peuvent pas faire lorsque le chant précède la proclamation. Mais ne soyons pas idéologues : ne rêvons pas que tous les chants soient directement en lien avec les textes de la Parole de Dieu, ce serait insupportable.

Le rite que le chant doit mettre en œuvre : un acte pénitentiel et un Gloire à Dieu ne disent pas la même chose, de même le Saint le Seigneur et l'anamnèse... il convient donc que la musique soit adaptée au geste de prière, supplication, louange, confiance... En conséquence, chanter le rite pénitentiel, l'Alleluia, le Saint le Seigneur, l'Anamnèse et l'Agneau de Dieu sur la même musique ne peut pas être une solution : à geste différent une musique différente, sinon on se condamne à l'insignifiance.

La participation de l'assemblée : on veillera à donner la préférence aux formules qui permettront la participation vocale de l'assemblée ; la forme couplet-refrain est la plus évidente ; mais certaines hymnes peuvent facilement se mémoriser et permettre le chant d'assemblée.

Et bien évidemment les possibilités du groupe que nous formons : **mieux vaut chanter un bel unisson** ou à deux voix plutôt que de se hasarder à faire du quatre voix qui n'aura aucune tenue.

Et pour terminer, redisons que lorsque l'on veut lancer un nouveau chant, **il est bon de le prendre plusieurs dimanches de suite** afin que la mémoire puisse jouer ; de même on aura souci de ne pas mettre trop tôt la polyphonie ; préférons les chants qui permettront cette participation... Attendons que l'assemblée ait pu s'approprier ce qu'elle doit chanter. Agissant ainsi nous remplirons notre fonction de serviteurs du chant d'assemblée, lui favorisant cette participation pleine, consciente et active recommandée par le Concile.

Attendons que l'assemblée ait pu s'approprier ce qu'elle doit chanter. Agissant ainsi, nous remplirons notre fonction de serviteurs du chant d'assemblée, lui favorisant cette participation pleine, consciente et active recommandée par le Concile.

